



COASP – Mali
Comité ouest
africain semences
paysannes - Mali

**SEMENCES NORMES ET PAYSANS
CADRE DE CONCERTATION POUR LA RECONNAISSANCE
DES SEMENCES PAYSANNES, DES SYSTEMES SEMENCIERS PAYSANS ET DES
DROITS DES AGRICULTEURS AU MALI**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LANCEMENT
Le 06/11/17 au siège de la CNOP à Bamako**

1- Introduction, ouverture et objectifs de la réunion

Le 6 novembre 2017 s'est tenue la réunion de lancement du « *Cadre de concertation du processus semences normes et paysans (SNP)* » pour la reconnaissance des semences traditionnelles et paysannes, des systèmes semenciers paysans et des droits des agriculteur/trices dans la législation semencière malienne.

Placé sous la Présidence du Ministère de l'agriculture, représenté par la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA), la réunion a enregistré la participation des acteurs du cadre créé en septembre 2017 à Tabakoro, dont le mandat est de faire reconnaître les semences paysannes et les droits des agriculteurs dans la législation nationale et d'en assurer la mise en œuvre (suivi et veille permanente).

En tout, 31 représentant-es des différents secteurs en lien avec le sous-secteur semencier (*voir liste de présence*) ont participé à la réunion qui a permis le lancement officiel du « cadre de concertation SNP ».

Le secrétariat est assuré par la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP). Son animation est assurée par le comité de Suivi SNP (CNOP, AOPP, COASP-Mali, structure accompagnement BEDE, IRPAD, GRDR, USC et personnes ressources).

Cérémonie d'ouverture

Ibrahima Coulibaly, président de la CNOP

Le président de la CNOP a ouvert la séance en rappelant que les acteurs doivent se donner la main à un moment critique. « *La question des semences est devenue une question de vie ou de mort. Les multinationales veulent accaparer la biodiversité. Tous les pays du monde doivent se donner une chance. Les semences qui sont cultivées par les paysans et paysannes représentent une richesse pour le pays, ces semences doivent être préservées pour les générations futures. Aujourd'hui, un kilo de semences de maïs hybride peut coûter jusqu'à 5000Fcfa et pourtant à la base, ce sont des semences paysannes. Aller mettre les semences dans la glace n'est pas une solution. Il faut que les semences vivent.* »

Il a continué en partageant sa satisfaction par rapport aux travaux de l'atelier de Tabakoro et la suite donnée avec cette première réunion du cadre, sous la présidence du ministère de

l'agriculture. « *Aujourd'hui on se parle, nous avançons main dans la main et c'est ça le développement.* »

Il a fini par exhorter les participants et participantes à un dialogue fécond. « *Nous espérons que vont sortir de cette réunion des dialogues forts, des résolutions. Les semences seront une manne financière pour notre pays. On va chercher les semences maraichères, c'est inimaginable ce qu'on donne à l'étranger. Reconnaissons nos semences paysannes dans nos lois et nous arrêterons de nous appauvrir au détriment de l'extérieur* ».

Assetou Kanouté, chargée de mission au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

Madame Assetou Kanouté a rappelé que le MESRS soutient et accompagne la CNOP sur la thématique de l'agroécologie paysanne et les semences paysannes. Le ministère participe pratiquement à toutes les rencontres de la CNOP en rapport avec ces thématiques. « *Les semences sont extrêmement importantes pour le pays. Dans le fonds compétitif pour la recherche, les semences ont leur place. La recherche est avec vous, on veut vous accompagner. Que ce soit les semences végétales, animales, halieutiques, il faut aussi considérer les semences forestières. On vous accompagne et on fera tout notre possible pour aller vers la légalisation des semences paysannes.* »

Mme Fatoumata Touré, DLCP, DNA, assurant la présidence à la place du conseiller technique Seydou Keita n'ayant pu participer à la réunion

En tant que structure nationale chapeautant les questions agricoles, nous sommes là pour présider le cadre et vous accompagner.

Tour de table des participants. Les participants se sont présentés à tour de rôle (voir la liste)

Soumana Kanta, coordinateur de la CNOP a ensuite rappelé les objectifs de la rencontre.

L'objectif global de la séance de travail était d'opérationnaliser le cadre de concertation pour la reconnaissance des semences paysannes et les droits des agriculteur/trices, qu'on pourrait, en abrégé, appelé « **cadre de concertation SNP** ».

De façon spécifique, l'atelier visait à :

- Réunir les personnes mandatées par leurs institutions ;
- Officialiser le cadre de concertation Semences Normes et Paysans (SNP) ;
- Revisiter et consolider les recommandations de l'atelier multi-acteurs, pour la reconnaissance des semences paysannes et des droits des agriculteurs ;
- Finaliser la feuille de route et planifier les activités ;
- Mettre en place un groupe de travail opérationnel.

2- Présentation du processus SNP et des actualités :

En particulier pour mettre à niveau d'information de nouvelles personnes qui n'avaient participé à aucune étape précédente du processus SNP, Mohamed Coulibaly de l'Irpad a rappelé, en Bambanan Kan, l'historique du processus, allant d'un premier état des lieux du

cadre législatif et institutionnel semencier, en passant par des concertations et dialogues avec les acteurs des semences, à la création du cadre de concertation SNP en septembre 2017.

Actualités

Anne Berson Déna de BEDE a ensuite animé la séance pour actualiser les participants sur les dernières évolutions depuis l'atelier de Tabakoro en septembre 2017 :

- Avec l'appui technique de la FAO, le Ministère de l'Agriculture a commandité une étude diagnostique du sous-secteur semencier en vue de l'actualisation de la politique semencière du Mali. Une équipe de consultant a rencontré la CNOP, l'AOPP, le COASP-Mali le 27 novembre au bureau de la CNOP. Les participants à cet entretien ont rappelé l'importance de reconnaître les systèmes semenciers paysans et les droits des agriculteur/trices. Un certain nombre de documents ont été remis à l'équipe de consultants.
- Dans le cadre du processus pour la mise en conformité avec le règlement semences de la CEDEAO : 4 projets de décrets sont au niveau du ministère (institution du catalogue officiel des espèces et variétés végétales, constitution du CNS, fonds semencier, règlements techniques).
- Alimata Traoré qui rentrait du GB7, le comité de l'organe directeur du TIRPAA (novembre 2017), où elle a représenté la CNOP au sein de la Comité de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP), a témoigné du processus de plaider au niveau international. Une réunion préparatoire a eu lieu à Nyéléni fin septembre juste avant de célébrer *Les 10 ans de Nyéléni*, pour préparer les recommandations paysannes au comité du TIRPAA et notamment lors des discussions sur les droits des agriculteurs, point à l'ordre du jour de la rencontre officielle. *Voir les recommandations de Nyéléni.*

Dans les négociations officielles, la délégation du CIP, en tant que société civile, est comme observatrice et peut donner un avis. Mais ce sont les représentants officiels qui participent. La place officielle du Mali est restée vide pendant toute la rencontre. Amadou Sidibé point focal du TIRPAA qui aurait dû représenter le Mali, n'a pas reçu d'invitation officielle. A la table des enregistrements c'est madame Traoré Koné Alimatou qui était dans la liste des participants mais absente.

Concernant les droits des agriculteurs, après de longues et âpres discussions, un groupe de travail a été mis en place avec 5 places pour les organisations de la société civile et des experts. C'est une belle avancée.

Alima a pu témoigner que le Mali semble en avance sur beaucoup de pays. Elle a présenté SNP dans le *side event* sur les droits des agriculteurs.

Discussion/Question

- Précisément où en sommes-nous de l'actualisation de la politique et des textes semenciers?

Sur le système des semences homologuées et la mise en conformité avec le règlement semencier régional harmonisé (CEDEAO-UEMOA-CILSS), des modèles de textes ont été transmis à la DNA et seraient maintenant au niveau de la juriste du ministère.

Mais d'autre part le processus de révision de la politique semencière est en cours. Cela est beaucoup plus récent et la validation des décrets devrait être suspendue en attendant la nouvelle politique semencière. A suivre.

- Comment s'explique l'absence de la personne qui représente le Mali au TIRPAA ?

Ce n'est peut-être qu'une question de prise en charge, car parfois les invitations arrivent et on ne sait pas si on est pris en charge ou pas, à vérifier.

Qu'elle est la différence semences paysannes et semences traditionnelles.?

Un débat s'est est suivi. Derrière la semence paysanne il y a aussi une « dimension politique », une semence essentielle pour demain dans un système de production en agroécologie paysanne. (voir définition plus bas)

Continuer à réfléchir sur la liste B et C du catalogue national pour dégager les arguments. En effet le décret sur le catalogue prévoit d'ouvrir une liste C pour les variétés traditionnelles et une liste B pour les semences destinées à l'export. Il faut creuser ce point.

3- Adoption par le cadre SNP de la définition d'une semence paysanne et de ses critères de qualité

A l'issue d'un temps de discussion le cadre SNP a validé par le cadre SNP :

- la Définition de la Semence paysanne

« Les semences paysannes sont d'origine végétale, animale ou issue de la biodiversité non cultivée. Elles incluent les semences traditionnelles et locales. Elles sont leurs ressources pour l'agroécologie paysanne et des systèmes nourriciers. Les semences paysannes sont reproductibles. Elles garantissent l'indépendance et l'autonomie des producteurs et productrices en agroécologie paysanne pour la souveraineté alimentaire. »

- les critères d'une bonne semence paysanne

- *Etre produite en agroécologie paysanne ;*
- *Etre reproductible : qu'on peut multiplier pendant plusieurs générations sans qu'elle ne perde ses valeurs agronomiques ;*
- *Qui germe bien : appréciable à travers un test de germination simple = Sur 10 graines 8 à 9 graines doivent germer ;*
- *Qui s'adapte aux conditions de l'environnement et répond aux réalités socio culturelles ;*
- *Qui correspond aux systèmes alimentaires locaux goûteux, nutritifs et qui préserve la santé (qui a aussi des vertus thérapeutiques) ;*
- *Sélectionnée avec les savoirs paysans, avec une bonne vigueur, une bonne maturité, pas de maladies, avec de la diversité, et*
- *Facile à conserver pendant une longue durée selon les techniques paysannes.*

D'autre part, Mamadou B Camara a rappelé que le cadre SNP a été mis en place non pas pour aller frontalement contre les systèmes semences homologuées mais pour faire des propositions alternatives. Il a également rappelé que dans la semence traditionnelle, il y a aussi la dimension culturelle.

4- Recommandations/suites/actions :

Les prochaines étapes à très court terme sont :

- Faire en sorte que les organisations qui participent au cadre SNP soient associées au processus de révision de la politique semencière et participent à l'atelier des 9 et 10 novembre qui restituera le rapport de l'étude diagnostique de la FAO pour :
 - o Demander l'ouverture d'un chapitre/d'une section qui reconnaissent les systèmes semenciers paysans, les semences paysannes et les droits des agriculteurs ;
 - o S'assurer de la participation active au Conseil National Semencier (CNS) ;
 - o S'assurer que les recommandations du cadre SNP soient prises en compte dans le processus ;
- relancer la DNA/département pour pouvoir participer à la révision des textes en contactant notamment la juriste du département ;
- chercher à comprendre comment se fait les invitations pour le comité directeur du TIRPAA et s'assurer de la participation du Mali
- S'appuyer sur le guide de la FAO pour l'élaboration de la politique semencière qui montre que les systèmes semenciers paysans peuvent être reconnus « Les agriculteurs qui achètent des semences non certifiées font confiance à la société de production et à ses étiquettes. **Une initiative volontaire, comme un code de conduite ou un système de garantie participatif**, pourrait compléter un outil formel de réglementation. Il convient de bien réglementer l'étiquetage dans le cadre de ce système. », il faut bien définir nos systèmes semenciers paysans et nos propositions dans un document de plaidoyer. Pour cela, lors de la prochaine réunion du groupe de travail du cadre, les organisations devront arriver avec une description de leur système et des règles collectives qu'elles y définissent et pratiquent. Un sous groupe de travail est chargé de préparer un petit questionnaire/canevas des points à mentionner pour que les organisations décrivent leurs systèmes (Alimata, Chantal, Coumaré, Anne, Adramane T et Adramane G font partie du groupe.)
- continuer à approfondir la proposition du décret sur le catalogue avec la liste B et C. creuser les arguments/approfondir pourquoi la liste C ne nous convient pas, si tel est le cas. Limite, une minorité, exclusion des paysans, pas cohérent avec nos semences paysannes populations/territoires. Qu'est-ce que la liste B signifie par rapport à l'agriculture paysanne.
- Au niveau de la politique semencière : Demander un texte juridique sur les semences paysannes. Réfléchir autour d'un premier draft, préambule, définition. Mohamed démarre ce premier draft (en lien avec les éléments sur politique semencière)
- Le document sur les lois alternatives préparé par Anne et Mohamed en août doit être complété. (Anne et Mohamed)
- Commencer à considérer plus précisément la question des semences d'origine animale et des races locales. Adramane T et le vice doyen de la FAMA sont responsabilisés pour préparer les éléments à partager lors de la prochaine réunion du groupe de travail.
- Les droits collectifs, et la question de la protection des connaissances paysannes doivent être approfondis pour la prochaine réunion.
 - o Faire ressortir les articles du TIRPAA, et les expériences positives

- Revisiter les propositions du CIP pour Kigali et les mécanismes tel « avec le consentement préalable et éclairé des communautés »

Mise en place du groupe de travail plus restreint :

Pour que le cadre SNP soit fonctionnel, il a été décidé qu'un groupe travail fonctionnel soit mis en place. Après discussions, il a été décidé que le groupe est composé comme suit :

Nom du département	Sigles
Direction Nationale de l'Agriculture	DNA
Ministère de l'Agriculture	MA
Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali	CNOP-Mali
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	MERS
Commission de développement Rural à l'Assemblée Nationale	
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali	APCAM
le Traité International sur les Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture.	Point-focal TIRPAA
Convention sur la diversité biologique	Point-focal CDB
Faculté des Sciences Techniques (Université de Bamako)	FAST
Faculté d'Agronomie et Médecine Animale (Université de Ségou)	FAMA
Le comité de Suivi SNP (CNOP, AOPP, COASP-Mali, structure accompagnement BEDE, IRPAD, GRDR, USC et personnes ressources)	

Dans ses mots de conclusion, l'honorable représentant de la commission développement rural de l'Assemblée Nationale a salué le travail et a demandé à ce que plusieurs représentants de la commission participent aux réunions du cadre.

La prochaine réunion du groupe de travail du cadre SNP aura lieu le 4 décembre, à Bamako. Cette date permettra aussi de préparer des recommandations pour la conférence AEB organisé les 5 et 6 décembre à Bamako par l'AOPP.

La liste de présence et contacts

N°	Prénoms et Noms du participant	Provenance	Contact/Email
1	Mme Assetou KONOUTE	CM/MESRS	76 41 05 09 kalilou@yahoo.fr
2	Elias GOURO	Député commission développement rural	66 88 69 04
3	Salif DERRA	GRDR/ Bamako	96 72 69 00
4	Mme MAIGA Awa cherif DOUMBIA	DNEF	76 31 65 57
5	Abdrahamane GOITA	USC Canada/Mopti	66 75 16 86
6	Abdrmane BOUARE	Conseil technique CNOP/BKO	66 75 59 90
7	Anne BERSON DENA	BEDE COASP-Mali Ségou	anne@bede-asso.org 66 04 34 65
8	Laya DOLO	ASSEMA	76415773 a.adema@yahoo.fr
9	Mohamed COULIBALY	IRPAD/Afrique	coulibalymohamed@hotmail.com 76 12 66 86
10	Bakary SIDIBE	DNP	bakaryze@yahoo.fr 79 04 47 29
11	Sokona COULIBALY	Relai CNOP/Kayes	78 80 13 40
12	Moise MOUNKORO	AOPP / Relai CNOP/Tominian	73 03 26 11
13	Aly ANGOITA	Douanzan	70 78 58 36
14	Sory SISSOKO	FST/USTTB	79 04 85 63
15	Oumar COUMARE	AOPP/BKO	oumar-coumare@hotmail.fr 76 17 08 45/ 65 79 32 29
16	Namory KONE	COASP Mali/Narena	74 84 93 04
17	Abdrmane Z TRAORE	COASP Mali/ relai CNOP	66 93 70 72/ 78 58 40 95
18	Alimata TRAORE	COASP-Mali	alimatou@yahoo.fr 76 03 07 67
19	Chantal JACOVETTI	CNOP	Chantal.jacovetti@wanadoo.fr 76 81 87 95
20	Mme TRAORE fatoumata TOURE	DNA	Fatimatatouré62@yahoo.com 66 76 07 75
21	Ibrahima COULIBALY	CNOP	iibracoul@yahoo.fr 66 76 11 26
22	Abdou BOMBA	CAB demeso/COASP Mali BKO	Cademeso@orangemali.net 76 16 08 74
23	Yahaya KANE	APCAM	Kaneyahaya91@gmail.com 66 89 93 92
24	Soumana KANTA	CNOP	Smkanta1@yahoo.fr 76 36 08 78
25	Boubacar MARIKO	FAMA	boubmariko@gmail.com 61 54 68 34
26	Lamine COULIBALY	CNOP	laminezie@gmail.com 76 17 09 79
27	Ousmane Maï DIALLO	Interprète	60 12 52 25
28	Tenin KANTE	COFERSA/Coasp Mali	69 69 09 59
29	Suzane DEMBELE	COASP-yorosso	78679131
30	BASIRA LIDY GOITA	COfersa/ COASP Mali/ CGLTE-AO	64915764
31	HAMADOU B CAMARA	CNOP -kayes	76363009